



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

### Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :  /  /

Dossier complet le :  /  /

N° d'enregistrement :

## 1 Intitulé du projet

VILLENEUVE D'ASCQ (59) - Projet tertiaire rue Jean Jaurès

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

SAS FONCIERE DU BREUCQ

Raison sociale

SAS

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

DANSET

Prénom(s)

Alexandre

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39.b)	Création d'une SDP globale d'environ 19 000m <sup>2</sup>
41.a)	Création d'un parking silo d'environ 350 places

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération prévoit le réaménagement du site "Jaurès", qui représente un foncier d'environ 2,1ha en bordure de la Branche de Croix, aujourd'hui occupé par des stationnements (dédiés au siège de NHOOD voisin) et des bâtiments (station-service, local technique) qui seront supprimés au préalable.

Plusieurs bâtiments à usage tertiaire/services seront créés (SDP globale de 19 000m<sup>2</sup>). L'implantation des bâtiments se fait au maximum sur des espaces déjà artificialisés, en tenant compte des contraintes environnementales/urbaines du site (état des sols, végétation existante, constructions avoisinantes...). Les aménagements paysagers sont supports de biodiversité (renforcement des strates existantes), de gestion des eaux (ouvrages hydrauliques à ciel ouvert) et d'usages (ludiques, sportifs). Un parking silo d'environ 350 places sera créé au sud des parcelles, accessible depuis la rue Jean Jaurès, dimensionné pour la mutualisation des stationnements pour les usagers du site et ceux du bâtiment voisin (siège de NHOOD). Il accueillera des espaces pour le stationnement des vélos.

La note fournie en annexe n°8 du dossier présente l'opération.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour ambition de régénérer le site, qui bénéficie d'une situation d'exception à la jonction entre les communes de Croix et Villeneuve d'Ascq, et longé par la Branche de Croix récemment réaménagée.

Ce projet de requalification s'accompagne de différentes ambitions :

- Développer des usages en complémentarité des quartiers alentours (Maillerie, Croix Centre, Le Breucq...), en créant un pôle tertiaire/services totalement ouvert sur ses environs ;
- Limiter l'incidence environnementale et paysagère des bâtiments (emprise compacte et ciblée sur les espaces artificialisés, pas de niveaux souterrains, volumétries adaptée aux avoisinants, architecture soignée, constructions bois et bas carbone, raccordement au RCU...) ;
- Améliorer la qualité écologique et hydraulique des parcelles, via la préservation des zones à enjeu (cf diagnostic écologique) et la réalisation d'aménagements éco-paysagers sur l'ensemble du site ;
- Favoriser les déplacements actifs à travers le site (en continuité avec la Maillerie et la Branche de Croix) en concentrant l'automobile dans un parking silo et en libérant le reste du site pour les cyclistes et piétons ;

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Il est prévu à date les grandes phases suivantes pour les travaux :

- Préparation du site et mise en défends des plantations préservées ;
- Déconstruction des bâtiments présents sur site ;
- Terrassements et travaux de réseaux divers ;
- Construction des bâtiments et du parking silo ;
- Aménagements extérieurs (voiries, cheminements, plantations...)

Dans l'objectif de limiter les incidences environnementales et sanitaires de la phase chantier, une stratégie environnementale sera mise en place dès le début des travaux, encadrée par une charte que devront respecter l'ensemble des intervenants du chantier.

Ce document reprendra notamment les dispositions applicables vis à vis de la biodiversité ou des pollutions, issues des études menées sur les parcelles. Il permettra également de limiter les nuisances sur les riverains du chantier.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

#### >> ACCESSIBILITE

La proximité des transports en commun est un atout majeur pour l'accessibilité du projet (métro "Croix Centre" et tramway "Villa Cavrois").

Le stationnement des voitures se fera dans le parking Silo pour les usagers du site Jaurès et ceux du siège de NHOOD voisin. Une jauge d'environ 350 places est prévue, et si besoin lors des pics d'occupation un report sur les stationnements de La Maillerie sera possible. Une partie des stationnements sera équipé de dispositifs de recharge. Pour permettre le stationnement sécurisé des cycles, des arceaux vélos sont implantés dans les espaces extérieurs, un local est aménagé dans le parking silo et des locaux vélos sont aménagés aux RDC des bâtiments.

#### >> GESTION DES EAUX

La gestion des eaux pluviales est pensée conformément à la doctrine de la MEL, à savoir que la gestion se fait au maximum en infiltration à la parcelle pour éviter tout rejet au réseau public.

Cette gestion par infiltration est possible grâce à une préservation au maximum d'espaces en pleine terre dans le cadre du projet, et à une bonne connaissance des terrains (perméabilité, état sanitaire). Elle se fera via des noues et structures réservoir réparties sur le site. Des cuves de récupération des EP sont également prévues.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisations d'urbanisme : permis de démolir, permis de construire, permis d'aménager

Autorisations environnementales : examen au cas par cas (rubriques 39 et 41)

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise du site SDP globale créée Nombre de stationnements	environ 2,1 hectares environ 19 000m <sup>2</sup> environ 350 places

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 301 Voie : RUE JEAN JAURES

Lieu-dit :

Localité : VILLENEUVE D'ASCQ

Code postal : 5 9 6 5 0 BP : Cedex :

### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 3 ° 0 8 , 3 7 " E Lat. : 5 0 ° 4 0 , 1 5 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

### Communes traversées :

sans objet

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU3 de la MEL, zone UE

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

**5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée**

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches sont : - "Lac du Héron" (ZNIEFF de type I - 310013374) à 3,2km au SE - "Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem" (ZNIEFF de type II - 310013373) à 3,2km au SE
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est développé sur la commune de Villeneuve d'Ascq.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone APB " Landes du plateau d'Helfaut" est à environ 54km à l'Ouest.
Sur le territoire d’une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est développé sur la commune de Villeneuve d'Ascq.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Réserve Naturelle Régionale du Héron (FR9300113) est à environ 4km au SE.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE 2022 – 2025 de la MEL a été adopté à l'unanimité par le conseil métropolitain le 29 avril 2022. Aucun enjeu particulier n'est repéré sur les parcelles du projet. Le seul enjeu présent aux abords du projet est la « zone calme » repérée au niveau de la Branche de Croix, qu'il convient de préserver.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Jaurès est partiellement concerné par le périmètre de protection de l'église Saint-Martin située à Croix (située à environ 450m au Nord du site), toutefois aucune covisibilité n'est à prendre en compte. Conformément à la loi du 25 février 1943, les demandes d'autorisation d'urbanisme feront l'objet d'un avis de l'Architecte des Bâtiments de France.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des études floristiques et pédologiques ont été réalisées afin d'identifier les éventuelles zones humides (en 2021 puis mise à jour en 2023).  Aucune zone humide n'est située sur le secteur du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Villeneuve d'Ascq est inscrite à un Plan d'Exposition aux Risques naturels prévisibles, risques liés aux mouvements de terrains de Lille, approuvé par arrêté préfectoral le 16 mai 1990. La zone d'étude est localisée en dehors des zones repérées.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Jaurès a fait l'objet de différentes études de pollution, qui ont permis d'identifier les potentielles sources de pollutions puis de mener les investigations adaptées. Les rapports associés sont disponibles en annexe. Les mesures prévues par le plan de gestion seront mises en oeuvre en chantier comme en exploitation pour garantir la compatibilité sanitaire du site avec les usages.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est au niveau de la ZRE de la Nappe des Calcaires Carbonifères.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection de captage n'est applicable sur les parcelles.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones Natura 2000 les plus proches sont : - BE32002C0 - "Vallée de l'Escaut en aval de Tournai" à 13,8km à Est - BE32001C0 - "Vallée de la Lys" à 15,4km à l'Ouest
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bâtiments seront raccordés au réseau d'eau potable de la MEL, aucun prélèvement n'est prévu in situ.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Afin d'éviter toute interaction avec les eaux souterraines (situées à environ 3m du TN d'après les relevés effectués par APOGEO) il a été choisi de regrouper l'ensemble des stationnements dans un parking silo pour ne pas prévoir de parking en souterrain. En complément, les travaux de terrassement seront réalisés en période adaptée pour que le niveau de la nappe soit le plus bas possible.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux seront générés par la déconstruction de l'existant. Un ensemble de diagnostics a été réalisé au préalable (amiante, plomb, pollution...) afin de déterminer les filières adaptées pour leur évacuation. Pour limiter les évacuations de terre, il est envisagé de réutiliser les déblais pour les travaux de nivellement (suivant résultats des études de pollution)
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du site et la construction des bâtiments vont nécessiter l'apport de matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans l'objectif de limiter le bilan carbone du projet, l'approvisionnement sera au maximum local / bio-sourcé.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération prévoit la création de bâtiments tertiaires et l'aménagement d'espaces verts. Ces usages ne seront pas significatifs en consommations en eau, mais des dispositions seront prises eu égard à la sensibilité de la ressource (récupération/réemploi EP, dispositifs hydroéconomiques...) La gestion des EP se fera au maximum à la parcelle (infiltration dans les espaces verts) pour limiter les rejets au réseau conformément aux dispositions applicables sur le secteur.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones à enjeu écologiques repérées via le diagnostic (cf rapport en annexe) sont préservées dans le cadre du projet, et les aménagement paysagers prévus ont vocation à renforcer la qualité écologique du site et à renforcer la trame verte/bleue. Les prescriptions de l'écologue pour la phase chantier, la conception du projet et l'exploitation seront respectées afin d'éviter toute nuisance pour la faune / impact sur la flore.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet permet la réhabilitation d'un site utilisé principalement pour du stationnement, mais qui accueille également une ancienne station service et un bâtiment (qui seront déconstruits).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque technologique n'est repéré au niveau des parcelles du projet.  La station service (ICPE) n'est plus exploitée et la remise en état de son emprise sera réalisée avant les travaux d'aménagement.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet se situe en zone de sismicité 2, sismicité faible. La zone d'étude est localisée en dehors du plan de zonage de Villeneuve d'Ascq pour le risque mouvements de terrain  Le risques « retrait et gonflement des argiles » sur la zone du projet est moyen d'après la carte du BRGM. => Les études géotechniques permettent de prévoir les fondations adaptées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque sanitaire n'est identifié au niveau des parcelles.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le développement du projet va générer des flux quotidiens liés aux déplacements des futurs employés du site, qu'ils soient automobiles, piétons ou cyclistes. Une étude de trafic a été réalisée pour évaluer l'incidence de l'opération sur les flux routiers : aucune perturbation significative n'est attendue sur les différents axes du secteur. Les stationnements seront regroupés dans un parking silo, laissant la place aux piétons et cyclistes sur le site, vers le reste du secteur (et notamment les transports en commun).
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances en travaux seront réduites par le respect d'une charte appliquée par l'ensemble des entreprises. En exploitation, les bruits d'équipement seront limités et maîtrisés.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La rue Jean Jaurès est source de bruit : le plan masse du projet et les bâtiments (architecture, isolements) sont prévus pour réduire l'impact de la nuisance sur les futurs usagers.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'émissions / rejets source d'odeur au niveau du site et dans le cadre du projet.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de vibration au niveau du site et dans le cadre du projet.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour participer au maintien d'une trame noire, les éclairages extérieurs du projet seront adaptés (horaire, intensité, couleur...)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur est concerné par les émissions de l'éclairage public.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera source de rejet EU et EP dans les réseaux MEL présents rue Jean Jaurès. Les ouvrages créés sur le site permettent de limiter les rejets d'EU au réseau ou à minima de gérer leur débit.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux seront générés par la déconstruction de l'existant. Un ensemble de diagnostics a été réalisé au préalable (amiante, plomb, pollution...) afin de déterminer les filières adaptées pour leur évacuation. Les déblais seront au maximum réutilisés insitu pour éviter leur évacuation. Les déchets de chantier seront gérés conformément à la charte mise en place. En exploitation, des locaux déchets seront présents dans chaque bâtiment conformément aux prescriptions de la MEL.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Jaurès est concerné par le périmètre de protection de l'église Saint-Martin située à Croix, toutefois aucune covisibilité n'est à prendre en compte. Conformément à la loi du 25 février 1943, les demandes d'autorisation d'urbanisme feront l'objet d'un avis de l'Architecte des Bâtiments de France.  La DRAC a été sollicitée, le site ne fera pas l'objet de diagnostic.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site accueille actuellement du stationnement aérien et une station essence abandonnée. Le projet permet de réimplanter des usages sur ce site et de gérer le stationnement en limitant son impact sur les sols.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Sont identifiés et connus à proximité : le projet de la Maillerie (en cours de livraison) ; le projet de restauration de Branche de Croix (livré) ; le projet de logements d'Habitat du Nord au Sud du site ; et le projet Village de la Marque rue Jean Jaurès.

Chacune de ces opérations participe au renouvellement urbain du secteur et à l'amélioration du cadre de vie.

Les principales incidences cumulées que ces opérations peuvent avoir avec le projet sont liées à :

- La circulation automobile et les nuisances associées => incidence évaluée via l'étude de circulation
- Les interactions potentielles entre les chantiers => incidence limitée au vu de la temporalité des chantiers / application de chartes chantier.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Cf Annexe 8.

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant que ce projet de renouvellement urbain d'un site en entrée de ville poursuit des ambitions environnementales fortes (amélioration de la qualité urbaine, paysagère et environnementale des parcelles ; développement d'usages tertiaires dans des bâtiments bas carbone ; mutualisation du stationnement dans un parking silo ; renforcement des perméabilités piétonnes et de la TVB ; création d'espaces extérieurs supports de biodiversité d'usage et de gestion des eaux...)

Et que les différentes études et diagnostics ont permis de maîtriser les enjeux environnementaux/sanitaires en identifiant un ensemble de mesures adaptées pour la phase chantier/la conception/l'exploitation ;  
Les incidences de l'opération sont limitées et il ne nous paraît pas nécessaire de soumettre le projet à une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 - Note d'accompagnement Annexe 9 - Géotechnique et pollution des sols	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 10 - Faune flore et zones humides Annexe 11 - Diagnostic phytosanitaire Annexe 12 - Etude de circulation	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 13 - Courrier DRAC	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /

DocuSigned by:  
*Alexandre DANSET*  
F1801EC896AD467...

Signature du (des) demandeur(s)